



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE
L'ISLET,
TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2019 AU 284, BOULEVARD NILUS-LECLERC,
L'ISLET**

Membre(s) du conseil présent(s)

M. Jean-François Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Florian Pelletier,
M. Mathieu Fournier.

Membre(s) du conseil absent(s)

M. Raymond Caron, M. Jean Lacerte

Tous formant quorum sous la présidence de M. Jean-François Pelletier, maire,
M. Louis Breton, directeur général et secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire.

BIENVENUE À L'ASSEMBLÉE

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue de M. Jean-François Pelletier.

AVID DE CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR

2. Constatation de l'avis de convocation

Tous les membres du conseil présents certifient avoir reçu un avis de convocation
pour la présente séance extraordinaire, conformément au Code municipal du
Québec (RLRQ c C-27.1, art. 153).

3. Adoption de l'ordre du jour – 16 décembre 2019

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour l'assemblée sur
place;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du jour,
qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente
séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par
M. Florian Pelletier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

345-12-2019

QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.

ADOPTION DU BUDGET ET RÉOLUTIONS CONNEXES

4. Adoption du budget 2020

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet doit adopter un budget pour le prochain
exercice et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, con-
formément au Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, art. 954);

ATTENDU QU'un avis public a été diffusé aux fins du présent budget, conformément
au Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, art. 956);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit budget et
qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QU'une présentation dudit budget est faite à l'assemblée et que des co-
pies sont disponibles sur place;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Caron et appuyé par M. Jean
Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :



346-12-2019

QUE la Municipalité de L'Islet adopte le budget 2020 suivant :

	2019	2020	ÉCART	%
DÉPENSES FONCTIONNEMENT				
ADMINISTRATION GÉNÉRALE (AG)				
Conseil municipal	101 523 \$	106 993 \$		
Gestion financière et administrative	388 524 \$	453 975 \$		
Évaluation	97 382 \$	107 127 \$		
Gestion du personnel	1 000 \$	44 700 \$		
Autres	217 189 \$	243 075 \$		
TOTAL AG	805 618 \$	955 870 \$	150 252 \$	18.7 %
SÉCURITÉ PUBLIQUE (SP)				
Police	343 000 \$	374 412 \$		
Protection contre les incendies	215 896 \$	226 895 \$		
Sécurité civile	645 \$	2 704 \$		
TOTAL SP	559 541 \$	604 011 \$	44 470 \$	7.9 %
TRANSPORT ROUTIER (TR)				
Voirie municipale	848 001 \$	889 507 \$		
Enlèvement de la neige	445 543 \$	507 755 \$		
Éclairage des rues	38 300 \$	42 300 \$		
Circulation et stationnement	11 755 \$	12 065 \$		
Transport en commun (transport adapté)	26 510 \$	21 517 \$		
TOTAL TR	1 370 109 \$	1 473 144 \$	103 035 \$	7.5 %
HYGIÈNE DU MILIEU (HM)				
Purification et traitement de l'eau potable	627 136 \$	677 361 \$		
Réseaux de distribution de l'eau potable	339 194 \$	339 020 \$		
Réseaux d'égouts	18 300 \$	17 300 \$		
Traitement des eaux usées	350 911 \$	417 630 \$		



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Matières résiduelles et recyclables	573 651 \$	626 575 \$		
Cours d'eau	6 261 \$	5 325 \$		
Protection de l'environnement	0 \$	4 400 \$		
TOTAL HM	1 915 453 \$	2 087 611 \$	172 158 \$	9.0 %
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (SBE)				
Logement social OMH	21 520 \$	18 000 \$		
Autres	39 529 \$	41 082 \$		
TOTAL SBE	61 049 \$	59 082 \$	-1 967 \$	-3.2 %
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (AUD)				
Aménagement, urbanisme et zonage	200 374 \$	228 220 \$		
Industries et commerces	60 467 \$	64 906 \$		
Tourisme	18 585 \$	18 415 \$		
Embellissement	17 315 \$	17 315 \$		
Autres biens	7 250 \$	58 920 \$		
TOTAL AUD	303 991 \$	387 776 \$	83 785 \$	27.6 %
LOISIRS ET CULTURE (LC)				
Centres communautaires	151 410 \$	168 389 \$		
Patinoires extérieures	27 690 \$	32 905 \$		
Piscine et camping	326 350 \$	287 508 \$		
Parcs et terrains de jeux	152 140 \$	173 475 \$		
Parc du Havre et bar-terrasse	145 440 \$	161 140 \$		
Autres – Loisirs	183 322 \$	204 755 \$		
Autres – Arts et Culture	30 900 \$	30 050 \$		
Bibliothèques	54 567 \$	54 170 \$		
Patrimoine	4 755 \$	4 505 \$		
TOTAL LC	1 074 574 \$	1 116 897 \$	42 323 \$	3.9 %
FRAIS DE FINANCEMENT (FF)				
Dettes à long terme	622 303 \$	783 070 \$		
Autres frais de financement	11 000 \$	16 500 \$		



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET**

TOTAL FF	633 303 \$	799 570 \$	166 267 \$	26.2 %
DÉPENSES INVESTISSEMENT (DI)				
Législation	0 \$	0 \$		
Administration générale	6 000 \$	4 000 \$		
Sécurité publique	18 561 \$	96 200 \$		
Transport	93 000 \$	0 \$		
Hygiène du milieu	48 822 \$	1 024 400 \$		
Santé et bien-être	3 000 \$	2 500 \$		
Aménagement, urbanisme et développement	4 000 \$	29 200 \$		
Loisirs	60 000 \$	501 030 \$		
Terrain développement industriel	0 \$	379 000 \$		
TOTAL DI	233 383 \$	2 036 330 \$		
TOTAL DES DÉPENSES	6 940 621 \$	9 520 291 \$	2 579 670 \$	37.2 %

	2019	2020	ÉCART	%
REVENUS TOTAUX (FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT)				
TAXES LOCALES				
Taxe foncière générale	2 755 708 \$	2 921 382 \$		
Taxes à l'ensemble – Service de la dette	270 874 \$	299 529 \$		
Taxes à l'ensemble – Fonctionnement	168 789 \$	172 434 \$		
Taxes secteurs – Service de la dette	265 028 \$	371 019 \$		
Taxes immeuble parc industriel	0 \$	32 525 \$		
Modification taxes antérieures	10 000 \$	10 000 \$		
Tarifcation pour services municipaux	1 002 395 \$	1 061 198 \$		
Total	4 472 794 \$	4 868 087 \$	395 293 \$	8.8 %
PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES				
Santé et services sociaux	51 358 \$	53 319 \$		



Écoles primaires et secondaires	100 841 \$	108 085 \$		
Gouvernement du Québec	1 935 \$	2 500 \$		
Gouvernement du Canada et organismes municipaux	20 467 \$	20 530 \$		
Total	174 601 \$	184 434 \$	9 833 \$	5.6 %
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES				
Services rendus – Organismes municipaux	2 500 \$	2 500 \$		
Imposition de droits	73 400 \$	90 700 \$		
Amendes et pénalités	7 500 \$	7 500 \$		
Intérêts	23 341 \$	32 000 \$		
Administration générale	1 750 \$	2 650 \$		
Protection incendie	5 000 \$	5 000 \$		
Transport	10 600 \$	11 100 \$		
Hygiène du milieu	90 022 \$	66 600 \$		
Santé et bien-être	3 820 \$	550 \$		
Aménagement, urbanisme et développement	1 323 \$	21 664 \$		
Loisirs et culture	532 174 \$	585 010 \$		
Autres services rendus	12 145 \$	84 425 \$		
Total	763 575 \$	909 699 \$	146 124 \$	19.1 %
TRANSFERTS				
Péréquation	161 731 \$	174 686 \$		
Compensation collecte sélective	0 \$	91 623 \$		
Dotation spéciale de fonctionnement	0 \$	54 854 \$		
Subvention RECIM	0 \$	15 600 \$		
Réseau routier	60 000 \$	60 000 \$		
Amélioration réseau routier	15 000 \$	15 000 \$		
Passage à niveau	6 000 \$	5 952 \$		
Subvention TECQ	0 \$	872 500 \$		



Subvention protection eau	0 \$	15 645 \$		
Subvention 5 ^e et 8 ^e rues	2 902 \$	1 968 \$		
Subvention Pionniers Est	0 \$	25 185 \$		
Subvention FIMEAU	0 \$	107 700 \$		
Subvention matières résiduelles	0 \$	36 616 \$		
Subvention parc industriel	2 558 \$	1 735 \$		
Subvention patinoire	0 \$	81 284 \$		
Subvention PARFIR	0 \$	149 636 \$		
Subvention fête nationale	2 000 \$	2 750 \$		
Création emploi été & camp jour	2 000 \$	2 850 \$		
Total	252 191 \$	1 715 584 \$	1 463 393\$	580 %
TOTAL DES REVENUS	5 663 161 \$	7 677 804 \$	2 014 643\$	35.6 %

5. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2020-2022

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet doit adopter un programme d'immobilisations pour le prochain exercice 2020 sur au moins 3 années, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, art. 953.1);

ATTENDU QU'un avis public a été diffusé aux fins du présent programme d'immobilisations, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, art. 956);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit programme d'immobilisations et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QU'une présentation dudit programme d'immobilisations est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles sur demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Mathieu Fournier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

347-12-2019

QUE la Municipalité de L'Islet adopte le programme d'immobilisations 2020-2022 tel que déposé.

6. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement de taxation 2020

Un avis de motion est donné par M. Florian Pelletier pour l'adoption ultérieure du règlement numéroté 231-2020 et intitulé « règlement de taxation 2020 ».

7. Présentation du projet de règlement de taxation 2020

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet doit imposer et prélever tous les revenus nécessaires pour s'acquitter des dépenses lors du prochain exercice, et ce, par voie de taxation ou de compensation sur les immeubles du territoire;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QU'une présentation dudit projet de règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles sur place;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

348-12-2019 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le projet de règlement numéroté 231-2020 et intitulé « règlement de taxation 2020 ».

8. Taux d'intérêt et de pénalité 2020

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet peut prescrire un taux d'intérêt et un taux de pénalité, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, art. 984);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

349-12-2019 QUE la Municipalité de L'Islet maintient et adopte un taux d'intérêt 7 % et un taux de pénalité de 5 % sur tous les comptes passés dû, y compris les comptes de taxes, pour l'exercice 2020.

9. Affectation et appropriation des excédents, réserves financières et fonds réservés 2019

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet possède un excédent accumulé non affecté, des excédents accumulés affectés, des réserves financières et des fonds réservés;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer des affectations et/ou des appropriations des excédents accumulés, réserves financières et fonds réservés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Fournier et appuyé par M. Florian Pelletier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

350-12-2019 QUE la Municipalité de L'Islet affecte et s'approprie les montants suivants pour le budget 2019 :

DESCRIPTION	MONTANT
Site Web	3 500 \$
Surplus acc. Site Web	(3 500 \$)
Service ingénierie eau	20 000 \$
Surplus acc. usine eau potable	(20 000 \$)
Entretien poste chloration #2	9 500 \$
Surplus acc. poste chloration #2	(9 500 \$)
Résine eau potable	12 500 \$
Surplus acc. résine eau potable	(12 500 \$)
Soirée des bénévoles	(2 500 \$)
Surplus acc. soirée des bénévoles	2 500 \$
Mise à jour politique familiale et des aînés	(4 900 \$)
Surplus politique familiale et des aînés	4 900 \$
Conciliation service matières résiduelles	71 856 \$
Surplus acc. matières résiduelles	(71 856 \$)

10. Affectation et appropriation des excédents, réserves financières et fonds réservés 2020

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet possède un excédent accumulé non affecté, des excédents accumulés affectés, des réserves financières et des fonds réservés;



ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer des affectations et/ou des appropriations des excédents accumulés, réserves financières et fonds réservés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Fournier et appuyé par M. Florian Pelletier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

351-12-2019

QUE la Municipalité de L'Islet affecte et s'approprie les montants inscrits dans le budget 2020.

~~11. Liste des dons et contributions préalablement approuvée 2020~~

~~Point reporté~~

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES FACULTATIVES

12. Période de questions / réponses facultatives

Des citoyen(ne)s adressent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge la direction générale d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Une citoyenne s'informe sur le budget alloué pour le patrimoine. La direction générale lui indique qu'il y a un budget courant pour la chapelle à L'Islet-sur-Mer, mais qu'aucun autre budget n'est directement alloué au patrimoine pour l'année 2020.

Un citoyen indique qu'il faudrait enlever la mention « facultatives » dans l'ordre du jour dans le point « période de questions / réponses facultatives », même s'il comprend qu'aucune réponse n'est obligatoire à la question posée en séance tenante.

Un citoyen s'interroge sur le changement quant au nombre de paiements annuels relevant du compte de taxes. La direction générale indique que le traitement de plusieurs paiements apporte une charge accrue, que les contribuables ont d'autres moyens de se budgéter et qu'il s'agit d'un retour à ce qu'il se faisait au début des années 2000, lors de la fusion des municipalités constituantes de L'Islet. Il y aura toujours moyen de traiter les exceptions autrement, mais il ne faut pas en faire la règle pour autant.

Un citoyen s'informe sur le plan triennal d'immobilisations. Le maire indique qu'il s'agit d'une pratique à instaurer pour de meilleures prévisions budgétaires d'une année à l'autre, mais que pour l'année 2020, comme pour les années auparavant, seulement les projets de l'année 2020 sont présentés.

Un citoyen s'informe du ratio de la dette totale de la municipalité. La direction générale l'invite à venir s'informer au bureau municipal.

Un citoyen s'informe du zonage concernant le terrain industriel dont la Municipalité de L'Islet se porte acquéreur. Le maire indique qu'une liste d'usage autorisé est actuellement en vigueur, mais que le conseil a donné ses orientations à la direction générale pour revoir ceux-ci et permettre le commercial et l'industriel léger. Le maire indique également que le dernier terrain industriel acquis dans la zone industrielle au sud de l'autoroute 20 est situé en partie en zone humide. Il faudra donc que la Municipalité de L'Islet fasse une demande de compensation au gouvernement du Québec pour aménagement et développer ce terrain.

Un citoyen indique que la disponibilité des logements résidentiels devient problématique. Le maire l'informe que la MRC de L'Islet et la Municipalité de L'Islet travaillent conjointement pour se doter d'un plan d'action. Une étude sur la problématique est présentement en cour.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

13. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 21 h 51 avec la proposition de M. Jean-Edmond Caouette.